



Commune de Villeneuve-lès-Béziers

Modification N°8 du Plan Local d'Urbanisme



Pièce 5 - Liste des emplacements réservés

Plan Local d'Urbanisme
approuvé le 23 août 2007

Mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-lès-Béziers
(avec le projet de ligne nouvelle Montpellier Perpignan
déclarée d'utilité publique) actée par décret n° 2023-111

Modification N° 8 du PLU approuvée
par DCM du 22 mai 2023



N°	Surface	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
1		RD64 Réserve nécessaire au doublement de la plate-forme routière (plate-forme drainée portée à 23 m).	Département
4		RD37 a) section comprise du panneau d'agglomération jusqu'à la RD64, élargissement à 12 m de la plate-forme non drainée, b) Réserve pour l'aménagement de bretelles à la RD64 pour la création d'un carrefour dénivelé	Département ou Commune
5		CR 10 Section entre la ligne SCNF et la rue Auguste Renoir - élargissement à 8 m (1-6-1)	Commune
10	Environ 5150 m ²	Réserve pour un espace vert	Commune
11	35,55 ha	Projet de ligne Nouvelle Montpellier Perpignan - phase 1	SNCF Réseau
12	88,16 ha	Emplacement réservé lié à l'arrêté de PIG du 30/01/2019 de la LNMP Phase 2	SNCF Réseau
13		Création de voirie - Rue de la Reynarde : 8.50 m d'emprise	Commune
14		Élargissement de l'Avenue des Colombes à 8,50 m d'emprise	Commune
17		RD37 a) Section sud, du panneau d'agglomération sud jusqu'à la limite de commune en direction de Sérignan, élargissement à 12 m de plate-forme non drainée,	Département
20	Environ 4400 m ²	RD612B : a) Du rond-point du taureau jusqu'aux limites communales, élargissement du profil de voirie à 20 m.	Commune
21	Environ 2970 m ²	RD612B : Du giratoire de la Méditerranée à celui de l'hirondelle, côté Sud de la voie, afin de permettre un élargissement de la plate-forme à 23 mètres	Département
22	Environ 2675 m ²	RD612B : Du giratoire de la Méditerranée à la limite Est de la commune afin de pouvoir l'élargir à deux fois deux voies en créant une plateforme de 26,5 mètres.	Département
23	Environ 6500 m ²	Création du pôle technique et environnemental de la mairie	Commune
24	Environ 500 m ²	Création d'une voie à sens unique d'une largeur de 5 m pour relier la Rue du Béliou et l'Avenue de la Gare.	Commune